



doit on maintenir une assmeblée si association pas en règle

Par **lilou15**, le **13/10/2023** à **11:59**

Bonjour,

Je suis présidente d'une association qui contient 15 membres au niveau du conseil d'administration.

Nos statuts prévoient une dissolution si démission d'un tiers des membres.

Nous avons eu notre 5eme démission alors que la date de l'AG était fixée, 1 mois après.

Nous avons appelé la sous préfecture qui nous a dit de ne rien dissoudre vu que l'assemblée était programée. (17/10/2023)

Hors après plusieurs recherche, il s'avère que depuis 2013 notre association n'est plus enregistrée au niveau de la sous préfecture. Aucun document mentionnant les nouveaux bureaux n'ont été déclarés. Le problème est que l'association pendant 10 ans a touché des subventions et organisé des choses.

Que dois-je faire? Quelle est ma responsabilité en tant que Présidente actuelle?

Merci